

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE  
01300 PEYRIEU**

☎ 04.79.42.00.14  
Fax 04.79.42.00.90

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2017**

Le 30 mars 2017, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

**Absents** : Lionel GROSTABUSSIAT, Stéphane RAVIER,

Excusé : Nathalie GRUSELIN donne pouvoir à Jean GIREL, Carla FOURNIER donne pouvoir à Jean-Michel FOURNIER

**Présents** : les autres membres du Conseil Municipal.

**Objet : VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, afin de préparer le budget primitif 2017, monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux.

Il rappelle notamment les taux appliqués l'année dernière et les produits qui en découlent.

**Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après délibération**

- **maintient les taux d'imposition de 2016 ;**

<i>Taxes</i>	<i>Taux année 2016</i>	<i>Taux année 2017</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>12.70 %</i>	<i>12.70 %</i>
<i>Taxe sur le Foncier bâti</i>	<i>10.57 %</i>	<i>10.57 %</i>
<i>Taxe sur le Foncier non bâti</i>	<i>39.87 %</i>	<i>39.87 %</i>

**OBJET : EXTENSION DE L'ECOLE**

**RECRUTEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur l'engagement du projet d'extension de l'école communale et le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**VALIDE :**

- L'étude de faisabilité concernant l'**extension de l'école communale**, en partie arrière du site occupé par l'école actuelle et/ou à l'emplacement de l'actuelle restauration scolaire, en remplacement des préfabriqués existants sur ce terrain
- La surface de plancher à construire estimée à 619 m<sup>2</sup> (qui s'ajoutent aux 177 m<sup>2</sup> conservés dans le bâtiment existant) ;
- Le coût estimé des travaux à **1 005 000 € HT** ;
- Le coût estimé de l'opération (dont honoraires, assurance et frais annexes) à **1 500 000 € TTC**.

**CONFIRME l'engagement de l'opération ;**

**DECIDE d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre et de retenir la procédure adaptée.**

**Objet : DON DE L'ASSOCIATION PAROISSIALE A LA COMMUNE**

Le Maire explique que l'association paroissiale souhaite faire un don de 10 000 € à la commune de Peyrieu. Les frais de rénovation de l'église effectués par la commune tels que la réfection des peintures, la restauration des fresques et des lustres seront donc compensés par ce don.

Le maire demande au conseil de se prononcer :

- **Après délibération, le conseil Municipal décide d'accepter le don de l'association paroissiale d'un montant de 10 000€.**
- **Autorise** le Maire à signer le titre de recettes d'un montant de 10 000€

**Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

**Vu** le report et affectation du résultat anticipé, portant sur l'exercice 2016,

Le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances, des montants à inscrire aux budgets primitifs 2017 et demande au Conseil municipal de se prononcer.

***Le Conseil municipal après délibération***

- ✓ **Vote** les budgets primitifs 2017 comme suit :

**Commune**

Fonctionnement			
<b>Dépenses</b>		<i>Recettes</i>	
TOTAL :	756 450.80	TOTAL :	756 450.80 €
€			

Investissement			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
TOTAL :	1 786 132.61	TOTAL :	1 786 132.61 €
€			

## Eau

Fonctionnement	
<b>Dépenses</b>	<i>Recettes</i>
TOTAL : 196 405.80€	TOTAL : 196 405.80 €

Investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
TOTAL : € 151 867.00	TOTAL : € 151 867.00

## Assainissement

Fonctionnement	
<b>Dépenses</b>	<i>Recettes</i>
TOTAL : € 85 001.36	TOTAL : 85 001.36€

Investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
TOTAL : € 120 416.55	TOTAL : 120 416.55 €

## Lotissement

Fonctionnement	
<b>Dépenses</b>	<i>Recettes</i>
TOTAL : € 61 741.32	TOTAL : 61 741.32 €

Investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
TOTAL : € 61 741.32	TOTAL : € 61 741.32

**Objet : DROITS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF UNITAIRE ET SEPARATIF**

Le maire rappelle que le raccordement d'une habitation aux réseaux d'eaux usées et pluviales comprend deux parties :

- une partie privative permettant l'amenée des eaux jusqu'à la partie publique du réseau, à la charge du pétitionnaire et par l'entreprise de son choix,
- Une partie publique comprenant un regard de branchement installé en limite du domaine public/privé ainsi qu'une canalisation du regard jusqu'au réseau de collecte public. Cette partie publique est à la charge du pétitionnaire et réalisé par la collectivité ou son mandataire.
- Le réseau d'assainissement collectif peut être unitaire ou séparatif, selon les cas. La demande de branchement au réseau d'assainissement, ne faisait jusqu'à aujourd'hui aucune distinction entre le raccordement eaux pluviales et eaux usées, et le montant était un montant global de 3 500 €. Les boîtes de branchements et les canalisations étant différentes et occasionnant un surcoût, le maire propose de différencier les tarifs en fonction de la demande de raccordement qui sera faite :
- Une distinction sera faite selon les endroits où il existe un réseau séparatif ou unitaire : 3 500 € pour le raccordement aux eaux usées seul et 1 000 € supplémentaires lorsque le réseau d'eaux pluviales est à raccorder.
- Les droits de branchement diffèrent de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui est facultative, et qui n'est pour l'instant pas appliquée sur la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,***

- Accepte de revoir les tarifs des droits de branchement, et fait la distinction entre réseau séparatif et unitaire afin d'établir deux tarifs de branchements 3 500€ ou 4 500€, selon les cas.
- Ces droits de branchements seront appliqués à compter du mois d'avril 2017 pour toute nouvelle demande. Ils seront reconduits tacitement chaque année sauf si délibération contraire.

***QUESTIONS DIVERSES :***

- Commission d'appel d'offres : elle sera convoquée lors de l'ouverture des plis après consultation des cabinets d'architectes. Une commission technique spécifique de quatre membres du conseil municipal, sera formée pour l'occasion, elle pourra donner un avis consultatif sur les offres, en supplément de la commission d'appel d'offres.
- Charte « zéro phyto » : une réunion avec Mme Julie Buisson, membre de la communauté de communes Bugey Sud, est prévue pour l'état des lieux du matériel des espaces verts de la commune. Les besoins feront l'objet de commandes groupées organisées par la communauté de communes, qui s'occupera également des marchés et de l'octroi de subventions auprès de l'agence de l'eau.  
La commune ne financera que la différence entre le coût et la subvention accordée. Les subventions pourront atteindre 40 à 80 % du montant initialement annoncé.

- Personnel : M. PERSONENI a formulé sa demande de mutation, elle est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juin.
- **Travaux :**
  - ✓ Stade de foot : un grillage sera posé sur l'accotement de la RD 992 côté est en limite de la haie pour éviter les sorties de ballon sur la chaussée.
  - ✓ Voirie : un premier devis a été accepté sur la VC 39 ; la réfection du mur de soutènement sera effectuée pour un montant de 27 876.48€ TTC.
  - ✓ Une réunion est prévue concernant le pont des Isles avec la communauté de communes pour les travaux de réparation ou de remise à neuf, ainsi qu'une convention avec la CNR.
  - ✓ Eglise : suite à la tempête de début mars, quelques tuiles ont été déplacées, une demande a été faite à l'entreprise REY FAURE GIRERD afin de procéder à une vérification et un remplacement des tuiles endommagées.
  - ✓ Columbarium : des devis ont été demandés à M. BARRUEL.
- Location du salon de coiffure : la commune ne souhaite pas s'engager pour le moment.

<b>N°</b>	<b>Délibérations prises par le Conseil municipal</b>
170301	Vote des taxes communales
170302	Extension de l'école. Lancement de la consultation
170303	Don de l'association paroissiale
170304	Vote des budgets primitifs
170305	Droits de branchements au réseau d'assainissement collectif unitaire et séparatif

### **LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

<b>NOM- Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Absent ou Pouvoir</b>
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		Pouvoir à FOURNIER J-M
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT	absent	absent
Nathalie GRUSELIN	absente	absente
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER	absent	absent
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		